

COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 23/06/2020

L' an deux mil vingt, le 23 juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de la Mairie, sous la présidence de Mme ROCHER Aurélie, Maire.

Présents : ROCHER Aurélie, DESMÉ Jacques, CHEVALET Sylvie, SAVATON Thierry, BOUDET Marie-Pascale, GARNIER Pierre, MAILLARD Monique, JUQUOIS Robert, FOURNIAU Pascal, BLANCHIN Marine, COUVREUX Alain, GEINDREAU Benoît, THIBAUT Christine.

Absent : LEGRAND David.

Mr DAULÉAC Alain a donné procuration à Mme ROCHER Aurélie.

A été nommée secrétaire : Mme CHEVALET Sylvie.

Nombre de conseillers en exercice : 15, Présents : 13.

INDEMNITES DE FONCTIONS DU MAIRE

Madame le Maire expose que les maires bénéficient à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées selon le barème énoncé à l'article L 2123-23 du CGCT. Toutefois le conseil municipal peut, à la demande du maire et par délibération, fixer pour celui-ci une indemnité inférieure au barème.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants ;

Vu la demande de Madame Aurélie ROCHER, en date du 23 juin 2020, afin de fixer l'indemnité pour sa fonction de Maire inférieure au barème ci-dessous.

Population (habitants) Taux maximal en % de l'indice brut terminal de la fonction publique :

De 500 à 99940,3

Considérant que la population de la Commune de Champigny-sur-Veude s'élève à 859 habitants, population légales au 1er janvier 2017 en vigueur à compter du 01 janvier 2020 selon des données de l'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques).

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, à la demande du Maire, les indemnités de fonctions versées au Maire à un taux inférieur au taux maximal de 40,3 et étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité, **le taux de 31%** en pourcentage de l'indice brut terminal, pour l'indemnité de fonction allouée à Madame le Maire, avec effet au 26/05/2020, date de l'élection du Maire.

INDEMNITES DE FONCTIONS DES ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

Vu les arrêtés municipaux du 22/06/2020 portant délégation de fonctions aux 4 adjoints au Maire.

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote à l'unanimité les indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire :

Population (Habitants) Taux maximal de l'indice brut terminal de la fonction publique :

De 500 à 999 10,7

Considérant que la population de la Commune de Champigny-sur-Veude s'élève à 859 habitants, population légales au 1er janvier 2017 en vigueur à compter du 01 janvier 2020 selon des données de l'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité, **le taux de 8%** en pourcentage de l'indice brut terminal, pour l'indemnité de fonction allouée à chaque adjoint, avec effet au 26/05/2020, date de l'élection des adjoints au Maire.

DÉLÉGUÉS AUX DIFFÉRENTES COMMISSIONS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote, au scrutin secret à la majorité absolue, les délégués aux différentes commissions à savoir :

CCTVV (Communauté de Communes Touraine Val de Vienne) :

Titulaire : ROCHER Aurélie, Maire, suppléant : DESMÉ Jacques, 1er adjoint au Maire.

S.I.E.I.L (Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre et Loire) :

Titulaire : DESMÉ Jacques; suppléant : JUQUOIS Robert.

S.I.A.E.P (Syndicat Intercommunal d'adduction d'Eau Potable de la Région de CHAMPIGNY) :

Titulaires : SAVATON Thierry, DESMÉ Jacques, DAULÉAC Alain.

SATESE (Syndicat d'Assistance Technique pour l'Épuration et le Suivi des Eaux) :

Titulaire : DESMÉ Jacques, suppléant : SAVATON Thierry.

PNR (Parc Naturel Régional) :

Titulaire : CHEVALET Sylvie

Suppléants : BLANCHIN Marine, MAILLARD Monique

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DU CHINONNAIS :

Titulaires : ROCHER Aurélie, GARNIER Pierre

Après en avoir délibéré, le conseil municipal propose les délégués suivants :

SMICTOM du Chinonais (Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) :

Titulaire : COUVREUX Alain, suppléant : SAVATON Thierry.

SYNDICAT DE LA MANSE :

Titulaire : GEINDREAU Benoît; suppléants : FOURNIAU Pascal, SAVATON Thierry.

COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMÉNAGEMENT FONCIER (CIAF) de RICHELIEU et POUANT :

Titulaire : ROCHER Aurélie, Maire; suppléant: DESMÉ Jacques, 1er adjoint au Maire.

COMMISSIONS COMMUNALES

COMMUNICATION ET POLITIQUE PARTICIPATIVE :

Présidente : ROCHER Aurélie

Vice-Présidente : CHEVALET Sylvie

Vice-Président adjointe : BOUDET Marie-Pascale

Vice-Président adjoint : SAVATON Thierry

Membres :

DAULÉAC Alain

LEGRAND David

MAILLARD Monique

VOIRIE, CHEMINS ET FOSSÉS :

Présidente : ROCHER Aurélie

Vice-Président : SAVATON Thierry

Vice-Président adjoint : DESMÉ Jacques

Membres :

GEINDREAU Benoît
FOURNIAU Pascal
BLANCHIN Marine
COUVREUX Alain

MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE EXISTANT :

Présidente : ROCHER Aurélie
Vice-Président : DESMÉ Jacques
Vice-Président adjoint : SAVATON Thierry
Vice-Présidente adjointe : BOUDET Marie-Pascale
Membres :
GEINDREAU Benoît
THIBAUT Christine
FOURNIAU Pascal
GARNIER Pierre
BLANCHIN Marine

AMÉNAGEMENT ET VALORISATION DES ESPACES VERTS :

Présidente : ROCHER Aurélie
Vice-Président : DESMÉ Jacques
Vice-Président adjoint : SAVATON Thierry
Membres :
FOURNIAU Pascal
MAILLARD Monique
JUQUOIS Robert
BLANCHIN Marine

SCOLAIRE, PÉRISCOLAIRE ET CANTINE :

Présidente : ROCHER Aurélie
Vice-Présidente : BOUDET Marie-Pascale
Vice-Président adjoint : DESMÉ Jacques
Membres :
GEINDREAU Benoît
FOURNIAU Pascal
THIBAUT Christine

DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL :

Présidente : ROCHER Aurélie
Vice-Présidente : CHEVALET Sylvie
Vice-Présidente adjointe : BOUDET Marie-Pascale
Membres :
THIBAUT Christine
GARNIER Pierre
MAILLARD Monique
JUQUOIS Robert
LEGRAND David
BLANCHIN Marine
DAULÉAC Alain

EAU, ASSAINISSEMENT ET ENVIRONNEMENT:

Présidente : ROCHER Aurélie
Vice-Président : SAVATON Thierry
Vice-Président adjoint : DESMÉ Jacques
Membres :
DAULÉAC Alain
LEGRAND David
COUVREUX Alain
BLANCHIN Marine

APPEL D'OFFRES :

Présidente : ROCHER Aurélie

Membres :

Titulaire : GARNIER Pierre, suppléant : BOUDET Marie-Pascale

Titulaire : COUVREUX Alain, suppléant : BLANCHIN Marine

Titulaire : CHEVALET Sylvie, suppléant : MAILLARD Monique

FINANCES :

Présidente : ROCHER Aurélie

Membres :

DESMÉ Jacques

CHEVALET Sylvie

SAVATON Thierry

BOUDET Marie-Pascale

GARNIER Pierre

INDEMNITES ANNUELLES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE JOURNALIERE DE L'EGLISE ET DU CIMETIERE

Mr TESSIER Daniel propose d'ouvrir et de fermer l'église et le cimetière, en remplacement de Mr TAULEIGNE Maurice qui souhaite arrêter ce service.

Le Conseil Municipal vote une indemnité annuelle allouée pour l'ouverture et la fermeture journalière de l'église et du cimetière, pour un montant global de 200 euros BRUT, à Mr TESSIER Daniel, non élu, né le 27/11/1957 à Chinon, domicilié 26 Rue de Monteneau 37120 CHAMPIGNY-SUR-VEUDE.

Cette délibération prendra effet à compter du 01 juillet 2020.

Elle annule et remplace la délibération n°2017056 du 21/12/2017 portant sur le même objet.

SUPPRESSION DES LOYERS D'AVRIL, MAI, JUIN - SAS LA BONNE DAME

Suite à l'épidémie du COVID19, et à la fermeture obligatoire des restaurants ordonnée par l'Etat français, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de supprimer les loyers d'avril, mai, juin 2020, du restaurant LA BONNE DAME SAS, 2 Rue St Ladre à CHAMPIGNY-SUR-VEUDE, sous bail commercial avec la commune.

Le montant du loyer mensuel est de 300,00 euros HT, 360,00 euros TTC.

Ces sommes seront prises en charge par la commune en créances éteintes, imputation 6542, sur le budget communal, pour un montant global de 900,00 euros H.T, 1080,00 euros T.T.C.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020 :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 11,95%

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 33,71%

Les taux votés sont identiques à l'année 2019.

SUBVENTION FDSR - MODIFICATION DE L'OBJET

Madame le Maire explique au conseil municipal qu'il convient de modifier l'objet du projet relatif à "la réfection de la voirie communale aux lieux-dits "La Québrie", "Le Bois du Poteau" et "Les Teilles" retenu par le Conseil Départemental, au titre du Fonds Départemental de Solidarité Rurale 2020, pour un montant global de subvention de 13202,00 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que le projet s'appliquera sur de la réfection de voirie, aux lieux-dits "Les Teilles", "Les Lacs", ainsi que sur l'achat de matériel informatique, et du matériel et outillage.

APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2020 DE LA COMMUNE DE CHAMPIGNY-SUR-VEUDE ET DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, les budgets primitifs 2020, de la commune de CHAMPIGNY-SUR-VEUDE et de l'assainissement.

QUESTIONS DIVERSES

La fête de la St-Louis est maintenue, Mme CHEVALET Sylvie évoque son organisation. La commission communication se réunira le 09/07 à 9h30 à la mairie.

Réunion de la commission voirie : 06/07 à 18h30; commission communication : le 01/07 à 18h30, commission patrimoine : le 21/07 à 18h30, commission scolaire : le 28/08 à 18h30, commission espaces verts : le 03/09.

Champigny-sur-Veude, le 30/06/2020

Le Maire,
Aurélie ROCHER